

Effets de quartier... à l' échelle de la rue

Sylvie Mazzella

► **To cite this version:**

Sylvie Mazzella. Effets de quartier... à l' échelle de la rue. J.Y. Authier, M.H Bacqué, F. Guérin-Pace. Le quartier. Enjeux scientifiques, actions politiques et pratiques sociales, pp.227-241, 2006. hal-01222025

HAL Id: hal-01222025

<https://hal-amu.archives-ouvertes.fr/hal-01222025>

Submitted on 29 Oct 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'analyse de la structure sociale d'une rue et de son évolution renvoie à une question classique de la sociologie et de l'histoire urbaines, celle de la ségrégation spatiale, et en tout premier lieu à la pertinence du découpage qu'opère le sociologue sur le réel. Parce que constitué historiquement, l'espace social urbain ne relève pas d'une seule partition géométrique de territoires distincts, encore moins d'un emboîtement hiérarchique d'éléments concentriques.

L'analyse du quartier à l'échelle d'une rue proposée ici voudrait se réclamer d'une double légitimité. D'une part, elle prend appui sur un long travail d'enquête mené sur une rue centrale et historique de Marseille, cinq années durant, par un collectif d'une dizaine de chercheurs – anthropologues, sociologues, politistes –, qui a permis de dégager non pas une totalité inerte [Revel, 1996, p. 19], mais, à travers une attention à la multiplicité des temps et des acteurs, une entité historique que traverse une hétérogénéité de destins sociaux [Fournier et Mazzella, 2004]. La pertinence de l'échelle de la rue s'appuie, d'autre part, sur le cadre du présent ouvrage et sur la validité sociologique de la notion de « quartier » : partant du quartier comme découpage administratif et dénomination vernaculaire, l'échelle de la rue permet d'affiner les aires de pratique et les effets d'appartenance à un espace sur les trajectoires des individus. Il s'agit moins, à travers la variation d'échelle, de resserrer l'analyse de la subdivision spatiale, que d'analyser les effets les plus infimes des frontières sociales – et de leur franchissement – dont F. Barth [1969] a prouvé le rôle heuristique crucial. Plus précisément, il s'agit de souligner ici, à partir d'un travail de recherche collectif, comment le sentiment d'appartenance à un quartier, vécu par certains de ses habitants comme une assignation résidentielle, se transforme, à l'échelle d'une rue, en un horizon d'affranchissement et de restauration de l'estime de soi.

L'échelle de la rue devient alors un observatoire d'analyse des mouvements de frontières et de formation de territoires sociaux. L'article insistera sur la formation de trois d'entre eux : celui du périmètre d'action étiqueté par l'action publique dont les effets perdurent longtemps après sa mise en projet, le territoire plus discret des aires de proximité ou à l'inverse des aires d'évitement redessinées dans les usages quotidiens, et celui enfin des territoires d'action des associations.

LA RUE COMME PÉRIMÈTRE D'ACTION

Dans cette première partie, l'analyse insiste sur la force dans le temps d'un projet volontariste de ségrégation par le haut dans un secteur central et populaire. Des études ont déjà repéré les effets d'étiquetage de secteur par l'action publique¹. Ces études ont montré de quelle manière une opération volontaire d'aménagement peut avoir pour effet de conforter ou d'alimenter des phénomènes de micro-distinctions ; soit en délimitant des quartiers, zones, périmètres, qui deviennent des espace étiquetés et des cibles privilégiées de politiques urbaines et sociales ; soit en suscitant des formes de discrédit mutuel entre les habitants. L'action des pouvoirs publics peut déterminer en partie le jeu des migrations et des mobilités, et ceci de multiples manières : par la structure du parc de logement, sa distribution territoriale, la conjoncture de l'offre immobilière et locative, la configuration des activités et des emplois.

La rue de la République, percée haussmannienne au cœur du centre-ville marseillais, est un cas singulier de destin de rue qui s'inscrit à deux reprises dans le cadre d'un grand projet urbain. C'est d'abord au XIX^e siècle un artefact, un objet créé de toutes pièces par la volonté d'acteurs publics et privés qui ont voulu atteindre des objectifs métropolitains, nationaux et internationaux, à travers une politique volontariste de création de rue et de reclassement d'un quartier. Il s'agissait au Second Empire d'ouvrir Marseille sur l'Orient des colonies, il s'agit aujourd'hui d'en faire le point de passage obligé du périmètre d'action du secteur Euroméditerranée². Dans les deux

1. Cf., dans les années 1950, la recherche de Willmott et Young [1953] sur un quartier londonien, celle de H. Coing [1966] en France portant sur un quartier rénové du XIII^e arrondissement de Paris, et plus tard les recherches de C. Pétonnet [1970], de Y. Grafmeyer [1991, 1999] et de J.-Y. Authier [1993].

2. L'actuel projet, baptisé Euroméditerranée, s'étend sur 313 hectares de la gare Saint-Charles au fort Saint-Jean et jusqu'à Arenc. L'opération d'intérêt national, pilotée par l'établissement public d'aménagement Euroméditerranée, est la première en France à inclure dans son périmètre autant de quartiers habités. Il s'agit de requalifier un grand secteur urbain (14 000 logements) où vivent près de 30 000 habitants et travaillent plus de 20 000 personnes. Ce projet est une opération d'aménagement de la zone arrière portuaire de la ville de Marseille et de développement économique de nouvelles activités (réalisation de 500 000 m² de bureaux

projets, la visée des pouvoirs publics de transformation sociale et physique de la zone prend appui sur les ambitions nouvelles de la ville pour promouvoir la requalification sociale du secteur. Comment comprendre alors que la rue de la République, objet de deux grands projets d'aménagement engageant l'État et de gros spéculateurs fonciers, à plus d'un siècle d'intervalle, ressemble aussi peu au dessein que les aménageurs lui ont tracé, et ne se présente pas sous la figure évidente d'une entité homogène et distincte ?

Certes, il s'agit d'une rue bien délimitée, à la fois par sa rectitude (plus d'un kilomètre de façades rectilignes), par ses extrémités (au sud, le Vieux-Port, et au nord, une grande place donnant sur le port de la Joliette), et par sa démarcation avec l'arrière-quartier (les quartiers hérités de la vieille ville). Mais elle fait d'autant moins totalité, « rue-bâtiment » selon les termes d'un bureau d'études parisien, qu'elle est précisément longue et objet de fractionnements quand les habitants ou les commerçants cherchent à s'y référer. Si elle est très connue dans la ville, elle n'incarne pas non plus un quartier, au contraire du cours Belsunce, dont elle serait le cœur ou le centre, alors qu'à Marseille, la ville aux cent onze quartiers, cette entité spatiale a un sens indigène fort. En fait, la relation de la rue à son quartier ne peut se comprendre qu'à partir de ce qui est perçu par tous comme l'échec du projet initial. La volonté échouée de gentrification de la rue et la visibilité pérenne de l'architecture bourgeoise expliquent en partie les mouvements de recomposition sociale dont plus largement le secteur est l'objet tout au long du XX^e siècle. Cette recomposition s'appuie en partie sur le contraste entre une croyance entretenue en un passé bourgeois et la réalité d'un quartier invariablement populaire.

Percer les quartiers populaires de la vieille ville

À l'échelle du quartier et de la ville, la création de la rue Impériale sous le Second Empire par une percée gigantesque à flanc de colline, en plein centre-ville populaire, a explicitement pour objectif de supprimer un espace déclassé – ou déclassant – et de régler ainsi le problème déjà ancien des vieux quartiers insalubres et surpeuplés qui occupe les débats publics³. La

sur 15-20 ans ; création de 6 000 logements neufs et réhabilitation de 7 000 logements ; création de commerces et d'équipements) dont l'objectif est l'implantation d'entreprises privées à vocation principalement tertiaire et internationale. cf. « 100 grands projets » pour Marseille Provence. 1996-2005, éd. CCI, Marseille, 1996.

3. Sur l'apparition de la notion de surpeuplement des îlots insalubres, sous le Second Empire jusqu'en 1945, depuis le sentiment de densité jusqu'à la définition d'une norme scientifique et démographique dans les discours politiques comme scientifiques, voir l'article de Y. Fijalkow [1998].

percée constitue en soi une mutation considérable avec une tranchée de 25 mètres de profondeur, 935 maisons détruites, 16 000 personnes déplacées [Jasmin et Jasmin, 1994, p. 14]. Elle constitue aussi un tour de force par la rapidité de son exécution (un kilomètre de rue construit en deux ans) et par les énormes moyens financiers mobilisés. Pour la municipalité, l'objectif est d'attirer dans ce nouvel espace public, avec un bâti et un équipement correspondants (égout, eau purifiée, larges rues pavées et éclairées à l'électricité), une population bourgeoise qui s'y installerait ou viendrait s'y promener, et d'équilibrer enfin, dans cette partie centre-nord de la ville, la part de la population bourgeoise qui depuis un siècle s'éloigne de la vieille ville.

À l'appui de travaux d'historiens [Jasmin et Jasmin, 1994 ; Richard, 1998 ; Roncayolo, 1996b], trois principales raisons viennent précisément expliquer l'échec financier de cette opération. Dès le départ, les conditions immobilières du projet ne sont pas réunies pour assurer sa réussite. On ne trouve pas d'immeubles au standard de la bourgeoisie de l'époque : les appartements sont sans arrière sur jardin pour les équipages, et sont situés dans une zone trop proche du port et des quartiers populaires de la vieille ville [Richard, 1998, p. 165]. La bourgeoisie marseillaise continue son lent mouvement d'installation, amorcé dès le XVIII^e siècle, vers le sud de la ville [Roncayolo, 1996b, p. 464]. Enfin, le projet tombe au moment d'une cassure du rythme de croissance de la population locale. Il est mal accueilli par une population marseillaise peu attirée par un nombre démesuré d'immeubles à un prix prohibitif, parmi les plus chers de la ville. Le projet spéculatif de vente de logements est donc abandonné. Les logements passent à la location, par l'intermédiaire d'une société qui se crée alors, la Société immobilière marseillaise, qui va les gérer tout au long du siècle. Le projet de création d'une nouvelle partie de ville s'est transformé en quelques années en une simple création d'un large îlot locatif dont les caractéristiques de peuplement demeurent encore aujourd'hui majoritairement non bourgeoises. L'échec du projet immobilier s'explique finalement par le décalage entre une vision marchande de l'espace (mettre un pied dans les affaires du port, s'ouvrir le marché de l'Orient) et une vision urbanistique et sociale. L'effondrement du montage bancaire mixte – privé/public – est à la fois une des causes et un des symptômes de ces contradictions politiques.

Mais l'échec économique de l'opération haussmannienne ne doit pas masquer pour autant les effets sociaux induits sur le long terme. L'étiquetage du périmètre et de ses habitants par l'action publique a marqué dans la durée les esprits et les usages des résidents. La rue monumentale de la République avec ses vastes appartements Second Empire continue de nourrir un imaginaire selon lequel « de grandes familles bourgeoises » l'ont habitée. D'une certaine manière, la qualité hauss-

mannienne de la rue travaille et habite les populations qui la fréquentent. Elle explique, par exemple, le lourd investissement engagé par ses habitants dans la restauration d'appartements quasi insalubres (gros travaux de maçonnerie et d'électricité) dont certains figurent sous la loi 1948. Ces dépenses personnelles à l'entretien de leurs logements relèvent moins d'une spéculation sur un bien loué que d'une forme d'appropriation du logement dans la durée. On assiste à un processus de patrimonialisation du bâti locatif par ses habitants tout au long du XX^e siècle, qui peut aller jusqu'à une transmission aux descendants sur recommandations faites au bailleur⁴.

Une analyse fine des formes d'investissement de l'espace, considérant notamment comment « le mort saisit le vif », permet de dépasser le seul déterminisme de l'action publique ou du cadre physique du bâti. Elle permet de mesurer, dans le temps, les modalités de réappropriation sociale de la forme urbaine [Lepetit, 1995, p. 290].

LA RUE DU CLASSEMENT, LA RUE DE LA RÉPUTATION

L'action publique ne détermine pas de manière mécanique les pratiques sociales. Elle induit au contraire, le plus souvent, des formes de reclassement qui ne sont pas celles escomptées par les aménageurs. Des portions d'espaces, des aires de proximité se redéfinissent ainsi, sur lesquelles les usages individuels recréent de la distinction sociale dont l'analyse sociologique doit se saisir pour comprendre les enjeux collectifs des territoires sociaux et de leur fabrication.

L'effet d'adresse

Bien que considérée aujourd'hui comme une zone « à problème » et à réhabiliter, la rue a été occupée au fil du temps par des commerces de centre-ville et par des élites locales, non pas bourgeoises, mais plutôt techniciennes, constituées de navigateurs, et plus largement de personnes liées à l'activité portuaire, comme le montre l'ouvrage collectif *Marseille entre ville et ports*⁵. C'est en tout cas ce qui ressort du dépouillement statistique de plus de 8 000 baux locatifs de la SIM établis entre 1925 et 1980.

La rue de la République permet à nombre de marins et d'ouvriers du port, commerçants ou restaurateurs, de se soustraire aux stigmates associés aux premières installations dans les secteurs pauvres environnants.

4. Comme le souligne la correspondance contenue dans les dossiers de locataires de la SIM entre 1960 et 1980.

5. Cf. P. Fournier et S. Mazzella, « Un bâti bourgeois pour des élites de second ordre », chapitre 5 de l'ouvrage.

Ils trouvent dans la rue, et selon leur profil sociologique, une adresse prestigieuse, une voie de classement social par la résidence ou par l'effet d'adresse. Des mécanismes sociaux bien connus s'opèrent quelquefois chez ceux qui, après avoir joué de la distinction sociale dont la rue est porteuse, jouent leur distinction sur le rejet des nouveaux arrivants qui dévalorisent, à leurs yeux, un lieu autrefois bourgeois, sans qu'on puisse dire à quelle époque remonte ce temps accompli, mais toujours à portée de mémoire, comme un horizon d'attente passé. La rue de la République offre des appartements de prestige à ces populations installées, à leur arrivée, dans des maisons de pêcheurs du quartier du Panier ou des logements ouvriers de la place de la Joliette. En retour, l'installation de navigateurs, comme celle de compagnies maritimes ou de comptoirs de transitaires rehaussent le prestige déchu de cette rue haussmannienne. Les vagues successives d'immigration qui arrivent par la mer redoublent les effets de ce classement social. Marins corses, italiens ou grecs autrefois, ouvriers et commerçants maghrébins aujourd'hui veulent bénéficier de la prestigieuse réputation de la rue, par la résidence ou le commerce, après avoir développé leur activité de transit et de commerce de détail dans les quartiers populaires environnants, notamment dans les quartiers du Panier ou de Belsunce [Mazzella, 1996]. Par leur installation dans cette rue centrale, ils se démarquent des stigmates associés aux premiers quartiers d'implantation qui la jouxtent et participent par là de la formation d'une élite locale de second ordre.

Précisons cependant que cette opération de mise à distance d'une nouvelle génération de migrants par l'ancienne, bien étudiée par E. W. Burgess ou plus récemment par E. Anderson [1990], peut prendre d'autres formes que le changement résidentiel. À l'intérieur d'un quartier de première installation, certaines familles maghrébines ouvrières n'expriment pas la volonté de déménager mais ont recours à des stratégies de stigmatisation et de mise à distance de ce qu'elles nomment le « voisin voyou », le « mauvais Arabe », qui leur permettent de revendiquer une occupation honnête et durable du lieu [Mazzella, 1996]. Ce thème du « temps légitimant », moins visible qu'une stratégie de distinction résidentielle, permet de décrire des phénomènes de restauration de l'image de soi par une valorisation, une démarginalisation, *in situ*.

On retrouve ce mécanisme de distanciation, dans la cohabitation entre les anciens et les derniers venus, chez les commerçants de la rue de la République. Aux yeux des commerçants historiques, arrivés avant les années 1970, les derniers venus, les snacks égyptiens, sont deux fois coupables. Ils sont coupables d'attirer une clientèle d'indésirables, les enfants d'immigrés maghrébins des classes populaires, issus des quartiers adjacents, vécus comme une menace physique et commerciale. Ceux que N. Elias appelle « la minorité du pire ». Ils amèneraient avec eux l'insécu-

rité dans la rue et son déclassement⁶. Ceux-là mêmes qui, à peine arrivés dans la rue, sont engagés dans un processus d'intégration, sont perçus par les déjà-là, les plus anciens, comme des individus « en bas de l'échelle sociale », qui mettent en danger la respectabilité de la rue, qui sont en quelque sorte les premiers « envahisseurs », les précurseurs de cohortes à venir. Ces derniers venus sont coupables également de réussir leur implantation commerciale au moment où les anciens sont dans l'impasse. Ils montrent qu'il est possible de s'en sortir dans la conjoncture actuelle, qui touche pourtant de plein fouet les anciens. En fin de carrière, et bénéficiant de loyers avantageux dus à leur ancienneté, ces anciens commerçants, en fait captifs de la rue, ne pourraient tirer qu'un faible bénéfice de la vente de leur droit au bail, moins élevé que dans les autres rues. Ils vivent comme une menace les changements. D'autant qu'ils ne se sentent plus soutenus par leur syndicat et par les élus pour qui ils ne représentent pas l'avenir. Ils étaient jusqu'alors les commerces garants d'une occupation stable de la rue, ils sont aujourd'hui un obstacle aux objectifs de la société immobilière qui spéculé à présent sur la vacance des locaux commerciaux dans la perspective d'une vente plus rentable après les travaux.

Espace stigmatisé pour les uns, lieu d'ascension pour les autres, jouant la querelle des anciens et des « modernes », la rue continue d'entretenir un double discours sur son déclin et sur son classement qui perpétue sa relation contradictoire avec les quartiers environnants.

L'effet de réputation de la rue sur les destins personnels

L'analyse de la restauration de l'estime de soi ne peut cependant pas s'en tenir à cette approche collective, en termes de groupes sociaux ou de vagues d'immigration. C'est le mérite de l'enquête de terrain de révéler, à l'échelle d'une rue, des mécanismes locaux de distinctions sociales qui ne peuvent être appréhendés qu'à l'échelle des destins individuels. Deux précisions problématiques viennent légitimer cette approche : tout d'abord, le rapport entre la rue et son quartier, on le voit bien, ne se limite pas à la question de la subdivision spatiale. Les rapports complexes que la rue de la République entretient avec son « arrière-pays » relèvent tout autant de la partition géographique que de la frontière sociale. La création de la rue est elle-même le fruit d'une « topographie morale », affectant la population de la ville, et portée par les acteurs dominants du XIX^e siècle, dans une double visée hygiéniste et bourgeoise, qui n'est pas sans avoir laissé de traces jusqu'à nos jours sur les individus la fréquentant. Surtout, la question de l'estime de soi, même lorsqu'elle met en jeu la formation

6. N. Elias cité par S. Beaud et M. Pialoux [1998, p. 121] dans un article où ils développent l'idée de jeunes immigrés comme groupe repoussoir.

de frontières sociales, ne se confond pas nécessairement avec celle de la promotion sociale.

Deux destins, parmi tous ceux croisés par le collectif de chercheurs, permettent d'illustrer particulièrement comment un sentiment d'appartenance à un quartier, vécu comme assignation à résidence, devient, par l'accès à une de ses rues, horizon d'affranchissement.

Les parcours résidentiels d'Anna, patronne d'un cabaret de la rue pendant plus de vingt ans, et de Boubacar, ancien marin d'origine guinéenne, peuvent se résumer en une courte et lente trajectoire sociale dans la ville, qui part respectivement du Panier et de Belsunce et aboutit rue de la République, à la fois centre d'attraction sociale pour les quartiers pauvres environnants et les marins du monde entier, et lieu de distinction sociale⁷. Anna se débat sa vie durant pour gagner une honorabilité locale. Si le bar à hôtesses qu'elle a tenu reste pour elle un stigmate social, une part sombre de son parcours de vie, il lui ouvre l'accession à une notoriété publique auprès d'une clientèle valorisante de marins marseillais et étrangers. Elle trouvera dans la location d'un appartement rue de la République, à l'âge de la retraite, elle qui, enfant, avait habité dans un hospice de charité au Panier, la respectabilité que son bar douteux lui refusait.

Boubacar Dramé dit « Monsieur Jean », pauvre marin sénégalais de Belsunce, passera tous les jours devant un bar réputé de la rue de la République, sur son chemin vers le port, sans jamais devoir y pénétrer. Il finit sa vie en fréquentant régulièrement le bar réputé qu'il n'osait jusque-là honorer dans ses trajets quotidiens. Sans y avoir jamais habité, il trouve finalement dans la rue de la République un espace central de mise en scène publique de son honorabilité.

À l'inverse, certains trajets quotidiens des résidents de la rue, invariablement réitérés au fil des années, dessinent en creux, dans l'espace public de cette rue centrale, un territoire domestique sécurisant. C'est ce que constate J.-C. Chamboredon en suivant l'itinéraire d'une personne âgée : « Soit l'espace de parcours de ce retraité, résident de la rue de la République, qui prend son apéritif au bar La Galiote où il rencontre des habitués, se fournit dans l'épicerie voisine, achète son pain dans la boulangerie située à quelques dizaines de mètres... Cet espace de pratique non nommé – et isolé – comme le quartier ou le coin (on dit “je vais en bas” ou “à côté”) existe néanmoins comme l'espace de proximité où s'inscrit la sociabilité quotidienne, où l'on va sans apprêts ou

7. Cf. les articles de M. Pierre, P. Fournier et S. Mazzella, « Du quartier à la rue, une respectabilité malmenée », et de S. Bredeloup, « Les pas d'un marin noir à Marseille et leurs ajustements : du port au zinc », in *Marseille entre ville et ports*.

préparatifs particuliers, à la différence de ce qu'on fait quand on va en ville⁸. »

LA RUE, TERRITOIRE ASSOCIATIF

À la temporalité de la pratique quotidienne d'un territoire domestiqué, comme à la temporalité longue de la succession des vagues d'immigration ou des générations professionnelles, vient se superposer celle, cyclique, de l'expression politique des citoyens. Les formes de mobilisation, de résistance ou de pression, qui s'exercent à l'occasion de projets d'aménagement urbain, sont censées épouser les découpages territoriaux que l'action publique – et privée – dessine sur la ville. Mais la carte du projet urbain n'a que peu à voir avec celle des associations : comités de quartier liés au périmètre politique, syndicats de commerçants répartis en fonction des secteurs économiques, associations de résidents liés par le niveau socio-économique. Les associations qui se sont mobilisées après la mise en chantier du projet Euroméditerranée ont occupé des terrains qui correspondent à leurs aires d'intervention, mais en les réajustant géographiquement comme socialement en fonction du réaménagement urbain et de leur capacité de réaction [Dubois et Olive, 2001].

Dans les années 1960, la rue entre dans le maillage territorial systématique opéré à l'échelle de la ville par des comités d'intérêt de quartier qui sont restructurés sous le mandat de G. Defferre pour canaliser le mécontentement des habitants et contrecarrer l'influence du Parti communiste dans les milieux populaires de la ville. Les territoires de cinq d'entre eux sont concernés par la rue de la République, ainsi segmentée dans un découpage qui recouvre approximativement le découpage électoral.

Face à des enjeux qui les dépassent largement, les habitants du quartier peuvent-ils réellement exprimer leur mécontentement à travers ces comités ? Une étude de leur fonctionnement, notamment à partir de l'analyse du discours et des trajectoires de leurs présidents, démontre leurs difficultés à concilier une vision ancienne du quartier, dont est issue leur légitimité, et une participation au projet de transformation qui éprouve leur capacité présente d'action⁹. Le propos officieux de ces comités se résume

8. C'est cette idée que J.-C. Chamboredon précise lors d'une conférence dans le cadre d'une journée d'étude du programme collectif organisée à l'EHESS Marseille en septembre 2000 : « Cette aire des parcours quotidiens dessine un espace de sociabilité spécifique, l'espace des rencontres familières, de l'interconnaissance ravivée par des plaisanteries accoutumées, des conversations "à suivre", étirées d'un jour à l'autre et poursuivies sans autre forme de procès d'un jour sur l'autre... »

9. Voir l'article de C. Mattina, « L'intermédiation politique des présidents de CIQ », in *Marseille entre ville et ports*, p. 82-96.

à la mise en avant d'un passé mythique opposé à un présent décadent, lié à l'arrivée d'une nouvelle population d'origine étrangère, désignée comme hostile et responsable de cette décadence. La dénonciation de l'insécurité est la motivation principale de leur engagement, et le thème dominant et officiel de leurs discours qui opère, plus ou moins délibérément, un classement social entre les habitants, les anciens contre les nouveaux, les immigrés européens contre les immigrés africains. Ce discours de distinction des anciens est renforcé par le territoire de ces comités, qui à la fois morcelle la rue – et ne prend donc pas en compte sa pleine réalité sociale – et englobe une partie des secteurs environnants dont le stigmate rejaillit sur l'ensemble de leur territoire d'intervention. C'est le cas aussi de l'association des commerçants qui ne peut envisager la rue comme un tout unitaire, cette fois non pas par contrainte institutionnelle liée au champ d'intervention, mais par reprise de la doxa d'un fractionnement de la rue en trois unités socialement inégales (le Nord, près du nouveau port, étant plus dégradé que le Centre, le Centre plus populaire que le Sud, bourgeois, jouxtant le Vieux-Port). Cette doxa, calquée sur les variations topographiques de dénivellation de la rue, ne résiste pas à l'analyse¹⁰, et renvoie à une topologie symbolique de la ville. Elle permet d'entretenir un discours de ségrégation dont les anciens commerçants ont besoin pour expliquer leur propre déclin et enrayer la pente descendante de leur légitimité politique.

Le déclin de ces mouvements associatifs est contrebalancé par l'émergence d'un nouvel acteur politique, ayant pris son essor avec la mise en place du projet Euroméditerranée et son extension à l'ancienne rue Impériale. C'est à l'été 2004 que se concrétise dans la rue le chantier public d'aménagement de la ville. Il s'agit de lourds travaux prévus sur trois ans (construction d'un bassin de rétention des eaux, d'un parking souterrain et d'un tramway). Une nouvelle société immobilière, Marseille République, rachète alors les 1 305 logements dans la rue avec l'intention de commencer rapidement la réhabilitation, avec opérations de relogement des habitants concernés et procédure de commercialisation. Dans les journaux locaux, ces opérations font souvent l'objet d'articles protestataires, d'éditoriaux politiques, voire de « unes » critiques. En février 2005, par voie de presse, Jean-Noël Guérini, président socialiste du conseil général, déclare l'arrêt des opérations face à ce qu'il nomme un « désastre humain » et demande au préfet l'organisation d'une table ronde avec les signataires de la convention de l'OPAH d'avril 2002, l'État, la ville et le conseil régional. Le dirigeant de Marseille République dénonce quant à lui des agissements politiques face à un marketing électoral. Mais il trouve face à lui un autre interlocuteur, l'association « Un centre-ville pour tous » proche

10. Cf., *op. cit.*, l'étude sur l'évolution commerciale de la rue à partir de la source des mutations de fonds de commerce conduite par F. Bouillon et S. Mazzella, p. 172-173.

politiquement de la gauche, qui veut engager ce qu'elle nomme un « combat citoyen », en organisant régulièrement des manifestations, en intervenant auprès des collectivités et de la société immobilière pour le respect de la réglementation des baux 1948, pour demander l'arrêt du passage de médiateurs employés par la société immobilière, qui, d'après elle, inquiète plus qu'il ne rassure les habitants. Elle demande également des moratoires sur le non-renouvellement de bail et organise des réunions publiques dans la mairie du secteur afin d'informer les habitants. Cette association, aux méthodes nouvelles et plus adaptées à la composition sociale du quartier, n'hésite pas non plus à recourir à des procédures juridiques voire à intenter des procès. Sa réussite tient en partie à sa stratégie territoriale, plus sociale et moins institutionnelle que celle des comités de quartier. En réponse aux larges ambitions du projet politique, c'est « pour tous » que l'enjeu du « Centre-ville » est une bannière citoyenne à porter, non seulement par les électeurs de tel ou tel canton central, mais par tous les habitants du centre populaire de Marseille, et, de fait, par tous les Marseillais. Sur cette base élargie et unificatrice, l'association peut alors sérier les questions et traiter les revendications en fonction de la territorialisation des enjeux.

On assiste ainsi, pour la rue de la République, à une mobilisation collective, fédérée par l'association « Un centre-ville pour tous », à l'opposé territorial et idéologique des comités de quartier, et qui produit paradoxalement un effet d'appartenance à la rue : des résidents légitimés, parce que soutenus par cette action associative, se revendiquent désormais comme habitants de la rue. Le succès de cette mobilisation tient aussi à la désignation d'un adversaire unique et clairement identifiable, le nouveau repreneur « Marseille République », et à la composition sociologique de la rue, élite locale technicienne et commerçante de locataires anciens qui ne veut pas renoncer à ses acquis et qui est d'autant plus soucieuse d'une transmission à ses descendants qu'elle a le sentiment d'avoir gravi les marches de sa promotion locale dans la durée et sans capital initial.

En retour, l'association capitalise sur le succès rencontré dans son action sur la rue, et sur sa population, et peut s'y appuyer pour sensibiliser l'ensemble des citoyens marseillais aux revendications à porter « un peu plus loin », sur des quartiers peut-être moins fédérateurs aujourd'hui, comme Belsunce¹¹.

Ainsi, l'association « Un centre-ville pour tous », et sans préjuger de la réussite de son action sociale, réussit à promouvoir un sentiment d'appartenance à la rue, qui s'adosse à sa fonction centrale, met en avant son élite locale, tout en préservant son lien avec les quartiers alentours, sur le mode qui lui est propre, celui de l'action militante, mais dont on

11. Cf. les lettres d'information publiées régulièrement par l'association sur son site Web.

pressent qu'elle précède la recomposition politico-sociale du centre-ville marseillais.

CONCLUSION : LES TERRITOIRES DE LA RUE

Partant d'une longue enquête de terrain collective qui a pris pour objet sociologique une rue historique du centre-ville marseillais, en justifiant ce choix problématique par la volonté de l'action publique d'en faire l'enjeu d'une réqualification du quartier, à deux reprises au XIX^e et au XX^e siècle on a voulu ici renverser la perspective. Que révèle des enjeux du quartier, l'action menée sur la rue par les puissances publique et privée ? Quelle redéfinition du territoire du quartier induit-elle pour les acteurs sociaux engagés dans la rue ?

Le projet initial de création de la rue Impériale installe d'emblée la question dans une double dimension de création de zone et d'effet de barrière. La rue a pour vocation tout à la fois de devenir un isolat bourgeois dans une zone populaire et de servir de frontière à l'intérieur de la vieille ville. Cette tentative de redéfinition brutale du territoire du centre-ville historique va déboucher sur une qualification incertaine de la nouvelle rue. Si elle est une entité clairement identifiée par son architecture et par l'unité de sa propriété foncière – un grand ensemble de centre-ville –, elle est en même temps une rue divisible, fractionnée par son appartenance à des aires symboliquement distinctes, et parcourue d'usages multiples. Rue bourgeoise dans un quartier populaire, rue de la mobilité dans un espace captif pour certains habitants (ou commerçants) qui ne peuvent trouver ailleurs d'aussi spacieux appartements (locaux) aux loyers (ou droit au bail) avantageux dus à leur ancienneté, elle porte tout à la fois le stigmate de l'échec de la gentrification comme l'étiquette du reclassement pour une élite locale. L'effet d'adresse ou de réputation dont elle est le lieu s'effectue en opposition à son quartier dont elle subit cependant le marquage à travers le sentiment des plus anciens occupants, résidents ou commerçants. C'est dans le mouvement associatif que se redessinent le plus clairement les jeux de recomposition de frontière et de territoire auxquels les décideurs devraient être attentifs.

De fait, la puissance publique, plus modestement mais plus conformément à la réalité de son champ d'action et des territoires en jeu, devrait se consacrer moins à l'imposition d'un projet urbanistique qu'au déclenchement de processus cumulatifs de valorisation : susciter l'effet d'adresse dans un environnement paupérisé, anticiper les besoins des habitants à venir, trouver une solution autre que l'expropriation pour les populations pauvres et captives de la rue et du périmètre. Au-delà de la valorisation

d'une zone, et de la relation de mobilité – et de mobilisation – qu'elle entretient avec sa rue centrale, ce qui se joue, c'est la capacité de la ville à offrir, sur les lieux mêmes de la relégation – les quartiers populaires du centre –, l'accès à la citoyenneté.